COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 mars 2020

Président : Bernard COURRIER.
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Eric GRAU, Lakhdar TOUATI.
Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de matches effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.
Zone rouge : A compter du Lundi 09 Mars 2020 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres du 13,14 et 15 Mars 2020. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.
Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 09 Mars 2020 à 16 h jusqu'au Lundi 16 Mars 2020 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 20,21 et 22 Mars 2020. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.
Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues à partir du 27,28 et 29 Mars 2020.

INFORMATION : Toutes les modifications de matches effectuées en zone verte, et respectant les horaires légaux, seront automatiquement homologuées par la Commission Sportive.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS

Tous les messages électroniques qui ne sont pas issus de la boîte mail officielle du club seront tout simplement rejetés et, de ce fait, non pris en compte. Nous vous rappelons que tout écrit doit être, nominativement, signé.
Toutes les demandes de modifications de programmation de matchs durant les jours qui précèdent un match répondront à l'article 6.02 (alinéa a) des règlements sportifs du DLR : Période rouge : de 16 h 00, le Lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour du match.
Modification interdite sauf accord explicite de la Commission Sportive et des Compétitions ou à titre exceptionnel de l'élu de permanence. Dans le cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité 0 point aux deux équipes sur le score de 0-0
Nous insistons auprès des clubs pour qu'ils **anticipent** en prévoyant le planning de leurs matchs, au minimum 3 semaines à l'avance. Seuls des évènements imprévus à « titre exceptionnel « conduisent à une modification de dernière minute, après accord de la Commission Sportive et des Compétitions.
D'autre part, nous rappelons que le calendrier d'une saison est porté à la connaissance de tous sur le site du DLR avant le début de ladite saison.
Pour rappel, les clubs ont la possibilité une fois par saison de bénéficier d'une journée joker (article 6-08 des règlements sportifs du DLR).
Nous serons intransigeants et étudierons, seulement, les cas exceptionnels en période rouge.

DECISION

VETERANS, poule A : Match n° 21982724 du 06/03/20 : FC Menival 5 / ASA Villeurbanne 5
Suite à rapport d'arbitre, du fait que les 2 équipes étaient très en retard, non prêtes à jouer, sans tablette ni FDM papier à 20h15, l'arbitre n'a donc pas pu faire jouer la rencontre.
Décision : match perdu aux 2 équipes par pénalité, 0 point chacune.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :
VETERANS, poule B: Match n° 21982239 du 21/02/20: AM. Laïque Mions 5 // Fc Chassieu Décines 5
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 22394945 du 23/02/20 : Muroise Foot 1 // FC Chavanoz 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 22394944 du 23/02/20 : AS Futsal Villeurbanne 1 // Futsal Mont D'Or 1
Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 22394973 du 22/02/20 : Muroise Foot 2 // FC Vénissieux 2
Pratique FUTSAL U15, poule B : Match n° 22392079 du 23/02/20 : MDA Foot 1 // Lyon Moulin A Vent 3

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
SENIORS D5, poule A : Match n° 22000596 du 16/02/20 : AS Sornins Reunis 2 // Sud Azergues Foot 2
VETERANS, Poule E : Match n° 21982719 du 14/02/20 : AS Des Buers Villeurbanne 5 // AS Trollsport Lyon 5
U17 D1 : Match n° 21444881 du 16/02/20 : SP. Club Du Garon 1 // MDA Foot 1
FUTSAL D2 : Match n° 21456986 du 15/02/20 : Muroise Foot 1 // US saint Fons Futsal 1
FUTSAL D3, poule B : Match n° 21457247 du 15/02/20 : AC Oullins 1 // Futsal Mont D'Or 4
FUTSAL D4, poule A : Match n° 22554589 du 16/02/20 : CC Dombes Saône Vallée 2 // Lyon 6 2
FUTSAL D4, poule B : Match n° 22254532 du 15/02/20 : AC Oullins 2 // Futsal De Vaulx 4

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :
VETERANS, poule A : Match n° 21982101 du 07/02/20 : Chaponnay Marennes 6 // EV. S. Genas Azieu 5
VETERANS, poule E : Match n° 21982709 du 07/02/20 : ASA Villeurbanne 5 // AS Université Lyon 5
SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 222255142 du 09/02/20 : Eveil De Lyon 2 // EF Couzon-Rive Droite 1
U20 D2, poule A : Match n° 21443949 du 08/02/20 : AM. Laïque Mions 1 // FC Chassieu Décines 1
U17 D3, poule C : Match n° 21445535 du 09/02/20 : FC De Limonest 3 // Pays De L'Arbresle 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :
Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 22066222 du 01/02/20 : Muroise Foot 2 // FC Vénissieux 1
Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 22066223 du 02/02/20 : Futsal Mont D'Or 2 // Condrieu Futsal Club 1

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 16 Mars 2020, 14 heures : Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :
VETERANS, poule E : Match n° 21982698 du 24/01/20 : AS Algérienne Villeurbanne 5 // USM Pierre Bénite 5
U15 D4, poule I Niveau 2 : Match n° 22198070 du 25/01/20 : Eveil De Lyon 3 // SC Caluire 2

FORFAITS

- VETERANS, poule D : Match n° 21982582 du 06/03/20 : CBE Feyzin 5 // FC De Fontaines 5
Forfait du FC De Fontaines
- U17 D3, poule C : Match n° 21445544 du 07/03/20 : Lyon Croix-Rousse F. 3 // FC Franchevillois 1
Forfait du FC Franchevillois
- U20 D2, poule B : Match n° 21444095 du 07/03/20 : FC Menival 1 // AS Saint Martin en Haut 1
Forfait d'AS Saint Martin en Haut
- U17 D3, poule B : Match n° 21445413 du 07/03/20 : Sud Azergues Foot 1 // US Loire Sur Rhône 1
Forfait d'US Loire S/Rhône
- SENIORS D4, poule A : Match 21460990 du 08/03/20 : AS De Limas // FC Tarare 2
Forfait du FC Tarare

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2019-2020
En Séniors : En fin de saison 2019-2020, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4.

Etant donné que nous avons 4 poules en D5, sont candidats à la montée :
Les 4 premiers de chaque poule plus 2 des cinquièmes (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).
Une équipe ne peut pas être candidate à la montée si une équipe du même club de rang supérieur est maintenue dans la même division.
Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des cinquièmes d'accéder au niveau supérieur, voire un des quatrièmes (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).
Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.
L'ordre est le suivant : B I F H C G D A E.

DERNIERE DIVISION JEUNES

2019-2020 Nombre de descentes en U20 D2, U17 D3, U15 D3

Catégorie	Niveau		Nb descentes
U15	D3	4 poules	12 équipes
U17	D3	4 poules	12 équipes
U20	D2	2 poules	8 équipes

2019-2020 Situation en dernières divisions 2ème phase

Catégorie	Niveau	Niveau 1	Niveau 2
U15	D4	5 poules	4 poules
U17	D4	3 poules	3 poules
U20	D3	2 poules	1 poule

2019-2020 _ Montées en fin de 2ème phase de championnat :

	Jeunes : dernières divisions			
	niveau	**montées directes**	**barragistes**	**nb équipes**
U15	D4	les 1ers des 5 poules de niveau 1 plus les 3 meilleurs 2èmes de niveau 1	les 2 autres seconds de niveau 1, et les 2 meilleurs 3èmes de niveau 1 ainsi que les 1ers des 4 poules de niveau 2	12
U17	D4	Les 1ers et 2èmes de chacune des 3 poules de niveau 1	les 3èmes et 4èmes des 3 poules de niveau 1 ainsi que les 2 premiers des 3 poules de niveau 2	12
U20	D3	Les 1ers 2èmes et 3èmes de chacune des 2 poules de niveau 1	Les 4èmes des 2 poules de niveau 1 ainsi que le 1er et le 2ème de la poule de niveau 2	8

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club située en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.Plus généralement, une équipe ne peut pas être candidate au barrage ou à la montée si une équipe du même club de rang supérieur est maintenue dans la même division.
Pour tous les matchs de barrages, dans le cas de rencontres entre 2 équipes de niveaux différents les équipes de niveau 2 sont recevantes sinon, c'est l'équipe la première tirée qui reçoit.
Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :
- par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.
Le tirage au sort des lettres a été effectué lors de l'assemblée générale du DLR du 07/12/19. B I F H C G D A E